

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 20

Objet : Vente de biens immobiliers par le Consistoire Israélite de la Moselle.

Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal

Par délibérations en date du 15 mars 2011, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé la vente de bien immobiliers situés à Metz, Paris et Vincennes au prix de 1 665 000 €, et issus d'un legs universel consenti en 2008 dans le cadre de la succession de Monsieur Robert STERN.

De plus, par délibération du 15 mars 2011, le Consistoire Israélite de la Moselle a décidé la vente de la synagogue désaffectée de Grosbliederstroff au prix de 35 000 €.

Aussi, conformément à l'article L 2541-14.3° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Moselle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces ventes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 2541-14 alinéa 3,

VU les délibérations du Consistoire Israélite de la Moselle en date du 15 mars 2011,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour la Ville de Metz, d'avaliser les ventes de biens immobiliers appartenant au Consistoire Israélite de la Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Consistoire Israélite de la Moselle, de biens immobiliers situés à Metz, Paris et Vincennes au prix de 1 665 000 € et issus d'un legs universel consenti en 2008 dans le cadre de la succession de Monsieur Robert STERN,
- **DE DONNER** un avis favorable à la vente, par le Consistoire Israélite de la Moselle, de la synagogue désaffectée de Grosbliederstroff au prix de 35 000 €.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 16

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 9.1